

Dossier de demande d'avis « cas par cas » pour l'évaluation environnementale **Charte Forestière de Territoire** du massif du **Beaujolais vert**



Fibois Rhône

contact@fibois-rhone.com

www.fibois-rhone.com



Avec le soutien financier



Dossier de demande d'avis « cas par cas » pour l'évaluation environnementale SLDF

Conformément, à l'article D 123-1 du Code Forestier et R 122-17 du code de l'Environnement, la Charte Forestière de Territoire du massif du Beaujolais vert, comme Stratégie Locale de Développement Forestier, est soumise à l'examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale.

Mise en œuvre en Rhône-Alpes

Ces dispositions sont applicables pour toutes les SLDF non encore approuvées au 1er janvier 2013.

L'autorité environnementale (préfet de département avec certainement instruction DREAL) détermine, selon les informations fournies par la personne publique responsable de l'élaboration de la SLDF, si une évaluation environnementale doit être réalisée.

En absence de circulaires, l'article R 122-18 du code de l'environnement donne les grandes lignes du « dossier » devant être présenté pour permettre à l'autorité environnementale de se prononcer :

« Dès qu'elles sont disponibles et, en tout état de cause, à un stade précoce dans l'élaboration du plan, schéma, programme ou document de planification, la personne publique responsable transmet à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement les informations suivantes :

- *Une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;*
- *Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;*
- *Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. »*

I. Charte Forestière de territoire du massif du Beaujolais vert

Information générale

Structure porteuse	Association Fibois Rhône
Type de document	Charte Forestière de Territoire
Elaboration/Renouvellement	Elaboration
Nombre de communes couvertes	74 Communes
Population totale	78 411 habitants
Surface totale	105 080 ha
Dont surface en forêt	33 452 ha

Rappel du contexte

Le massif du Beaujolais Vert compte 74 communes, pour une surface totale de 105 080 hectares, réparties sur les départements de la Loire et du Rhône. Sur ce territoire à dominante rurale, la forêt représente plus 32% de la surface totale.

Conscient des enjeux économiques, environnementaux et sociaux que représentent la forêt et le bois, le territoire a souhaité se lancer dans une démarche de Charte Forestière de Territoire.

L'objectif de la démarche est de définir collectivement une stratégie de développement pour la filière forêt/bois sur le territoire pour les années à venir.

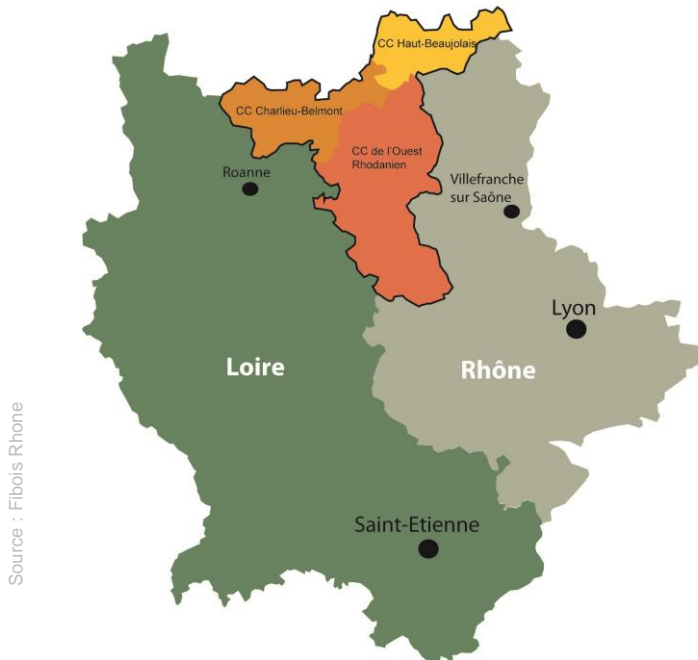
La phase d'élaboration de la CFT du massif du Beaujolais vert est portée par l'association Fibois Rhone à la demande du LEADER du Beaujolais vert. Celui-ci a en effet identifié dans son diagnostic, l'intérêt d'une charte forestière de territoire et à solliciter Fibois Rhone pour s'occuper du portage de la phase d'élaboration et voire son animation.

Au total, ce sont plus de 150 participants qui ont répondu aux diverses sollicitations et ont alimenté les réflexions et les propositions de la charte. Cette importante mobilisation permet d'attester que la CFT a été co-construite par les acteurs du territoire eux-mêmes. Elle est la preuve de l'émergence d'une synergie locale, motivée par l'adhésion à une démarche concrète et opérationnelle en faveur d'une meilleure valorisation de la forêt et du bois.

Choix du périmètre

Le périmètre proposé initialement regroupait initialement uniquement les communautés de communes du Rhône (Communautés de communes du Haut-Beaujolais et de l'Ouest Rhodaniens). Néanmoins, pour garantir une unité cohérente à ce périmètre, la communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté dans la Loire a été associée à la démarche.

Carte du périmètre de la charte forestière du massif du Beaujolais vert



La CFT couvre une surface de 105 080 ha, comprenant 33 452 ha de forêt dont sur le territoire dont 32 062 ha de forêt privée.

Etat d'avancement du document

La phase d'élaboration de la CFT du massif du Beaujolais vert a débuté le 10 septembre 2012. Le plan d'actions a été validé en comité de pilotage le 10 décembre 2013 et la signature officielle est prévue pour juin 2014.

La phase d'animation de la CFT débutera en Juin 2014, après la signature officielle de la charte forestière de territoire.

Présentation de la démarche

L'élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du massif du Beaujolais vert s'est divisée **en 3 phases** :

Le diagnostic correspond à un état des lieux obtenu grâce aux données existantes et aux études déjà réalisées. Il s'agit d'une analyse socio-économique du territoire de la CFT qui a permis d'identifier les enjeux de la forêt et de la filière bois. La fin de cette phase est marquée par la rédaction d'un rapport illustré.

La stratégie à suivre durant les années à venir a été définie en concertation avec les acteurs du territoire à partir des enjeux identifiés durant la phase de diagnostic.

Le plan d'actions définit les actions concrètes pour pallier les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic et ainsi permettre une valorisation économique, écologique et sociale de la forêt et du bois. Il a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire.

A l'issue de la signature de la charte forestière de territoire, les actions prévues dans le plan d'actions seront mises en places.

Les orientations stratégiques de la CFT

La charte forestière de territoire du massif du Beaujolais vert s'articule autour de 5 enjeux définis en concertation avec les acteurs du territoire et validés par le comité de pilotage de la CFT :

- Enjeu 1 : Gérer la forêt dans l'intérêt collectif**
- Enjeu 2 : Mobiliser durablement la ressource forestière**
- Enjeu 3 : Soutenir la filière bois locale**
- Enjeu 4 : Mieux connaître la forêt et le bois**
- Enjeu 5 : Animation la charte forestière**

Le programme d'actions qui découle de cette stratégie vise à un développement durable et raisonné de la filière forêt-bois et sera exécuté sur plusieurs années (période en cours de validation) par l'animateur de la CFT.

Valeur environnementale et vulnérabilité de la zone étudiée

Espace Naturel Sensible (ENS) : 9 ENS sont recensés sur le territoire et sont forestiers ou boisée

Natura 2000 : Le site Natura 2000 ne couvre pas de forêt ou d'espace boisé

Sites classés et inscrits : 2 sites sont partiellement forestiers ou boisés

ZNIEFF de type I : 40 ZNIEFF de type I sont recensées, représentant 10% de la surface du territoire dont 14 ZNIEFF de type I concernant principalement la forêt

ZNIEFF de type II : 8 ZNIEFF de type II sont recensées, représentant 47% de la surface du territoire dont 2 ZNIEFF de type II concernant des massifs boisés (A VERIFIER)

Nature du Zonage	Dénomination	Surface (ha)	Communes concernées
Espace Naturel Sensible	Bois d'arjoux	291	Ancy + autres
	Col des écharmeaux, roche et bois d'ajoux	872	Beller Roche, Chénelette, Poule-les-Echarmeaux, Propières
	Col de la siberie, col gerbet, col du bourbon	324	Cenves, Saint-Jacques-des-Arrêts + autres
	Foret de la cantiniere, col du joncin, col du chatoux et cret de roche guillon	2088	Chambost-Allières + autres
	Mont st-rigaud, col de crie	1087	Chénelette, Monsols, Ouroux, Propières + autres
	Landes de sainte-marie et du haut beaujolais, la croix-rozier	1528	Claveisolles, Lamure-sur-Azergues + autres
	Bois des mollieres col de la cambuse – gondras	1548	Cublize, Grandris, Meaux-la-Montagne, Ronno, Saint-Just-d'Avray
	Forêt de brou	2151	Dième, Saint-Clément-sur-Valsonne, Valsonne + autres
	Montagnes autour d'avenas	2830	Ouroux + autres
Natura 2000	Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières	2	Claveisolles
Site Inscrit et classé	Eglise, tilleuls, ferme, vieux bourg de chambost-allières	6	Chambost-Allières
	Col des écharmeaux et ses abords	44	Poule-les-Écharmeaux
	Gorges du sornin et terrains avoisinants	179	Propières

Nature du Zonage	Dénomination	Surface (ha)	Communes concernées
	Affluents de la Turdine	892	Affoux, Joux, Les Sauvages, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Marcel-l'Éclairé, Tarare, Valsonne + autres
	Vallon du Torrachin	246	Affoux, Saint-Forgeux + autres
	Ruisseau du Sornin et ses affluents	106	Aigueperse, Saint-Igny-de-Vers
	Ruisseau du Raçonnet et ses affluents	194	Amplepuis, Les Sauvages, Ronno + autres
	Bassin versant et vallée du Trésoncle, crêt d'Arjoux	1717	Ancy, Saint-Forgeux + autres
	Sources du Chandonnay	13	Arcinges, Cuinzier, Le Cergne
	Ruisseau de Trémontet	7	Belmont-de-la-Loire
	Bois et prairies humides du Châtelet et de Vatron	70	Belmont-de-la-Loire, Ecoche
	Ruisseau de la Petite Grosne	27	Cenves
	Flanc est du col de Gerbet	7	Cenves + autres
	Haute-Azergues et ses affluents	929	Chambost-Allières, Claveisolles, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Poule-les-Écharmeaux, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier-d'Azergues + autres
	Tourbière du Couty	4	Chénelette
	Partie sommitale du mont Tourvéon	7	Chénelette + autre
	Rivière de l'Ardières et ses affluents	177	Chénelette, Propières
	Landes du haut-Beaujolais	1644	Claveisolles, Lamure-sur-Azergues + autres
	Boisements et prairies humides de la Goutte noire	57	Cours-la-Ville, Saint-Vincent-de-Reins, Thel
	Forêt de la Nuizière	6	Cublize
	Ruisseau de la Drioule	115	Cublize, La Chapelle-de-Mardore, Marnant, Mardore, Saint-Jean-la-Bussière
ZNIEFF type I	Montet - Grand Mont	209	Cublize, Meaux-la-Montagne, Ronno
	Vallée de la Reins	133	Cublize, Meaux-la-Montagne, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Vincent-de-Reins
	Moyenne vallée de l'Azergues et vallée du Saonan	733	Dareizé, Saint-Appolinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Loup, Ronno, Valsonne + autres
	Bois de Châtelus et vallée du Trambouzan	110	La Gresle + autres
	Ruisseau des planches et ses affluents, mines de Monsols	141	Monsols
	Abords du col de Crie	34	Monsols, Ouroux + autres
	Mont Saint Rigaud	190	Monsols, Propières, Saint-Igny-de-Vers
	Croix des Essards	183	Ouroux + autres
	Bocage et forêts du nord d'Ouroux	121	Ouroux, Saint-Jacques-des-Arrêts
	Rivière de la Grosne orientale et ses affluents	393	Ouroux, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert, Trades + autres
	Carrière de Vindry	5	Pontcharra-sur-Turdine
	Forêt à la croix des Trèves	7	Poule-les-Écharmeaux
	Mines de Longefay	3	Poule-les-Écharmeaux
	Tourbière du Suchet	2	Poule-les-Écharmeaux
	Combe du Sornin	23	Propières
	Mine de Propières	0	Propières
	Ruisseau de Propières	8	Propières
	Ruisseau de la Grosne	44	Saint-Bonnet-des-Bruyères
	Ruisseau du Pelot	13	Saint-Christophe
	Monts des Michels	185	Saint-Igny-de-Vers
	Bocage de Saint Jacques-des-Arrêts	71	Saint-Jacques-des-Arrêts
	Bocage de la Salle et bois des Serpeux	63	Trades

Nature du Zonage	Dénomination	Surface (ha)	Communes concernées
	Haut bassin versant de la turdine	5406	Affoux, Joux, Les Sauvages, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Marcel-l'Eclairé, Tarare, Valsonne + autres
	Haut bassin versant du ranconnet	1579	Amplepuis, Joux, Les Sauvages, Ronno, Valsonne
	Haut bassin de l'azergues et du saonan	16222	Chambost-Allières, Claveisolles, Dareizé, Grandris, Lamure-sur-Azergues, Meaux-la-Montagne, Poules-Echarmeaux, Ronno, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-le-Troncy, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Just-d'Avray, Saint-Loup, Saint-Nizier-d'Azergues, Valsonne + autres
ZNIEFF type II	Haut bassin de l'ardieres et de ses affluents	5574	Chénelette + autre
	Massif du saint-rigaud	1061	Chénelette, Monsols, Propières, Saint-Igny-de-Vers
	Bassin versant du ruisseau de propieres	375	Chénelette, Propières
	Bassin versant de la drioule	1619	Cublize, La Chapelle-de-Mardore, Mardore, Marnand, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Vincent-de-Reins
	Beaujolais septentrional : haut-bassin des grosnes	9249	Monsols, Ouroux, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert, Trades + autres

Cours d'eau, rivières, zones humides :

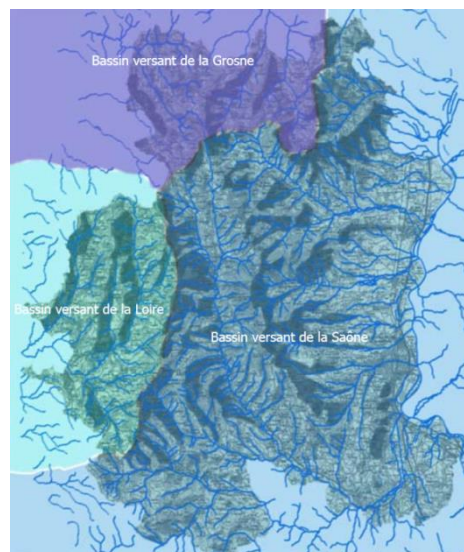
Les cours d'eau du Beaujolais constituent un réseau hydrographique dense et ramifié.

Le régime hydrologique des cours d'eau est de type pluvial contrasté avec de forts débits hivernaux et de faibles débits estivaux : les plus forts débits de ce régime pluvial s'observent de décembre à avril. Entre juillet et septembre, les débits sont très faibles et de nombreux tronçons connaissent des périodes d'assecs.

Le réseau hydrographique dense qui irrigue le Pays s'articule autour de grands bassins versants :

- le bassin versant de la Loire, avec le Rhins, la Trambouze et la Turdine comme principaux affluents
- le bassin versant de la Grosne, avec la Grosne orientale et occidentale comme principaux affluents
- le bassin versant de la Saône, avec l'Azergues, l'Ardières, la Vauxonne et le Morgon comme principaux affluents.

Carte des bassins versants



Source : Charte paysagère Pays Beaujolais

Cohérence avec les autres acteurs du territoire

CDDRA-PSADER

PSADER Pays Beaujolais

- Adapter et rendre compatibles les modes d'exploitation agricoles et sylvicoles avec les enjeux environnementaux :
 - Diversifier les outils techniques alternatifs en lien avec les enjeux environnementaux des acteurs territoriaux
 - Accompagner les échanges d'expériences au sein des réseaux professionnels
- Développer et structurer la filière bois forêt
 - Améliorer la gestion de l'espace forestier et assurer la viabilité économique des exploitations
 - Conforter les filières locales de transformation et valoriser l'utilisation du bois d'œuvre sur le territoire

PSADER Pays Roannais

- Compétitivité des entreprises
 - Professionnaliser et innover dans la filière bois
- Tourisme
 - Faire du Roannais une destination touristique positionnée « campagne et terroir »

SCOT Pays Beaujolais	Charte forestière
Mettre au cœur de beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales	
<i>4. Restructurer et promouvoir le patrimoine forestier</i>	+ cohésion
<i>5. Préserver la ressource en eau</i> <i>5-2 Respecter le cycle de l'eau</i> <i>5-2.4 Préserver l'espace de liberté des rivières et protéger les abords des cours d'eau</i>	+ cohésion
Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais	
<i>12. Promouvoir l'exploitation du patrimoine forestière</i> <i>Utiliser les richesses du pays de manière économique</i>	+ cohésion
<i>13. Promouvoir une politique touristique ambitieuse</i>	+ cohésion

Cohérence avec les autres acteurs du territoire

SCOT

	SCOT Pays Beaujolais	Charte forestière
CFT	Mettre au cœur de beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales	
	4. <i>Restructurer et promouvoir le patrimoine forestier</i>	+ cohésion
	5. <i>Préserver la ressource en eau</i> 5-2 <i>Respecter le cycle de l'eau</i> 5-2.4 <i>Préserver l'espace de liberté des rivières et protéger les abords des cours d'eau</i>	+ cohésion
	Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais	
	12. <i>Promouvoir l'exploitation du patrimoine forestière</i> <i>Utiliser les richesses du pays de manière économique</i>	+ cohésion
	13. <i>Promouvoir une politique touristique ambitieuse</i>	+ cohésion

Plan d'actions de la charte forestière de territoire

+ = positif ; - = négatif ;
+/- = positif et négatif ; 0 = neutre

THEME	CONSTATS	OBJECTIFS	INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT	INCIDENCE SUR LA SANTE
Gestion durable de la forêt	Une forêt privée morcelée Manque d'implication des propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt	Mise en gestion de la forêt		+
	Manque de diversification en forêt Faible prise en compte de l'eau	Concilier gestion forestière et biodiversité		+
	Méconnaissance des impacts de l'évolution climatique dans les choix sylvicoles	Anticiper les effets de l'évolution climatique sur la gestion forestière		+
	Augmentation des coupes de bois de petits diamètres	Réaliser un comparatif économique et environnemental selon l'âge de coupe de bois		+
EXPLOITATION	Filière peu organisée, Difficulté d'application de la réglementation Relations difficiles avec les communes	ETF : Maintenir, accompagner et sensibiliser aux bonnes pratiques		+
MOBILISATION DES BOIS	Manque de places de dépôt Amélioration de l'accès à la ressource Accès aux grumiers limités	Inciter à la création raisonnée de voiries et de places de dépôt		-
	Capacité de production de bois énergie limité à la gestion durable de la forêt	Informier sur les conditions d'approvisionnement en bois énergie		0
STRUCTURATION DE LA FILIERE	Fermeture des entreprises Difficultés de travailler ensemble	Accompagner les entreprises de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformations		0
	Manque de prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans l'aménagement du territoire	Veiller à la prise en compte de l'activité de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme		0
BOIS DANS LA CONSTRUCTION	Faible utilisation du bois et du bois local dans la construction Méconnaissance sur la construction bois	Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction		+
COMMUNICATION	Méconnaissance de la filière forêt-bois	Sensibiliser et communiquer sur les fonctions et rôles de la filière forêt-bois		+
		Construire une offre touristique liée à la forêt		